Le budget de la Ville

La Ville de Petit-Bourg a voté son budget primitif 2024 en équilibre avec l’ambition de faire de Petit-Bourg, une Terre d’avenir et une Ville qui se réalise !

Ce qu’il faut retenir :

Le budget présenté et adopté par les élus s’élève à **62 410 565,69€** dont **44 166 972,05€** en section de fonctionnement et **18 243 593,64€** en fonction investissement.

PETIT-BOURG

CONNAISSEZ-VOUS LE BUDGET 2024

de la Ville de Petit-Bourg

Une Terre de jeux 2024, une Terre d'avenir et une ville qui se réalise

62,4

MILLIONS D'EUROS

44,16

MILLIONS(€)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

18,24

MILLIONS(€)

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Mieux comprendre le budget communal

Pourquoi est-il important ?

Le budget communal est un document financier qui définit l'ensemble des ressources et dépenses d'une commune pour une année civile. Il s'agit d'un outil de gestion essentiel qui permet aux collectivités locales de planifier et de contrôler

leurs finances. Celui-ci se compose en deux parties principales :

Budget de fonctionnement : il regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune, telles que les salaires des employés, les fournitures, les services publics,…

Budget d'investissement : Il concerne les dépenses et les recettes liées aux projets à long terme, comme la construction de nouvelle infrastructures, l'achat de biens durables, les grands travaux,…

C'est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Beaucoup plus complexe qu'un budget ménager, le budget communal est à la fois un acte de prévision (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année) et un acte d'autorisation (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal).

A qui s'adresser ?

Mairie

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

contact@ville-petitbourg.fr

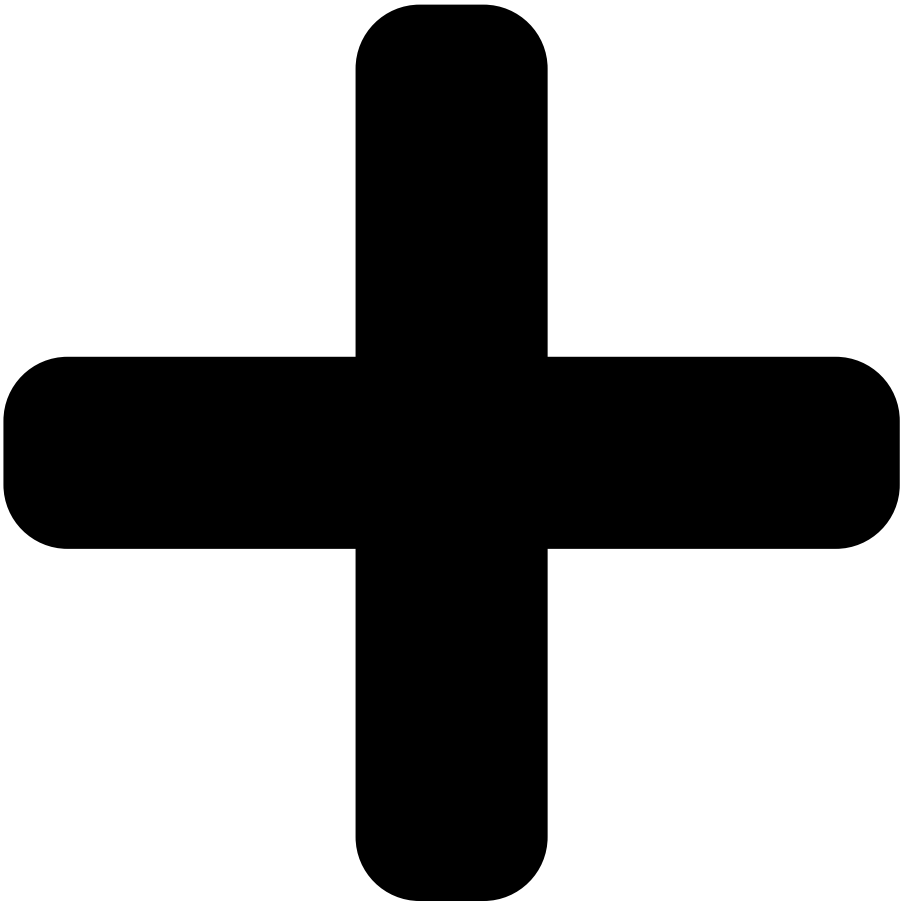

[redacted]

Retrouvez aussi

- Budget de l’année 2023
- Compte rendu CM – Vote budget 2023